

Ecrit par le 6 juillet 2026

Risques, préventions et assurances : où placer le curseur ?



La nouvelle rencontre professionnelle des [Sorgues du Comtat](#) aura lieu jeudi 29 septembre à 19h30 au siège de la communauté d'agglomération, à Monteux.

A cette occasion, les participants pourront échanger avec d'autres chefs d'entreprises du territoire ainsi qu'avec le service développement économique des Sorgues du Comtat et le [Rile](#).

Programme

[Sarah Belhareth](#), fondatrice de [La Sariette](#), fournisseur en ligne et à l'export de produits de producteurs de Provence, interviendra sur les thèmes 'e-commerce en tant que stratégie d'entreprise' et 'vente à distance : stratégie multicanal / omnicanal'.

[Denis Morandea](#), agent général Axa, interviendra sur les thèmes 'quels sont les risques à anticiper pour mon entreprise ?' et 'existe-t-il une prévention particulière en cas d'attaque cyber ?'.

Jeudi 29 septembre, à 19h30 au siège de la communauté d'agglomération, 34 Boulevard d'Avignon, Monteux - inscription gratuite à cette [adresse](#) - pour plus de renseignements, contactez le Rile au 04 90 67 14 73.

J.R.

Inondations : état de catastrophe naturelle pour les communes gardoises du bassin de vie d'Avignon



Vingt-neuf communes gardoises viennent d'être reconnue en état de catastrophe naturelle via l'arrêté du 22 novembre 2021 publié au journal officiel du 14 décembre 2021.

Cette décision fait notamment suite aux inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021.

Elle concerne de nombreuses communes gardoises du bassin de vie d'Avignon. A savoir :

Ecrit par le 6 juillet 2026

- les Angles
- Aramon
- Estézargues
- Fournès
- Pujaut
- Rochefort-du-Gard
- Tavel
- Villeneuve-lès-Avignon

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 10 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel (soit jusqu'au 24 décembre) pour faire leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance.

L.G.